



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC du Héron Communes de La Croix de La Rochette et Rotherens

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 24 février 2021, une enquête publique de 33 jours, concernant l'aménagement de la ZAC du Héron aura lieu sur le territoire des communes de La Croix de La Rochette et Rotherens **du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021 inclus** .

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies de La Croix de La Rochette et Rotherens, ainsi que dans les locaux de la communauté de communes Coeur de Savoie - France Services - allée des grillons - 73110 Val Gelon la Rochette du **lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête publique, aux heures habituelles d'ouverture des mairies, ainsi qu'aux horaires d'ouverture des locaux France Services (lundi :14h-17h, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 et 14h – 17h30). .

Monsieur Patrick PENDOLA est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairies de La Croix de La Rochette et Rotherens, ainsi que dans les locaux de la communauté de communes Coeur de Savoie - France Services - allée des grillons - 73110 Val Gelon la Rochette aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire.

Permanences :

<u>La Croix de la Rochette :</u> lundi 15 mars 2021 de 9 h à 12h	<u>Rotherens :</u> jeudi 8 avril 2021 de 14h30 à 17h30	<u>Communauté de Communes Coeur de Savoie :</u> Locaux France Services - allée des grillons - 73110 Val Gelon la Rochette jeudi 15 avril 2021 de 14h30 à 17h30
--	--	--

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale aux deux mairies et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête autorisation environnementale ZAC du Héron).

Monsieur Julien THEVENET de la communauté de communes Coeur de Savoie pourra en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : julien.thevenet@cc.coeurdesavoie.fr - tel :04.79.79.11.16).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de La Croix de La Rochette et Rotherens et en préfecture de Savoie (Direction départementale des territoires) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.